



LES INFOS DE MARCILLE

Feuille communale n°25-juin-août 2023

Mairie de Marcillé Raoul

16 rue de la Mairie
35560 MARCILLE RAOUL
02 99 73 64 16

Messagerie : marcille-raoul@wanadoo.fr

Site internet :

www.marcille-raoul.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 15h-18h

Mardi au Samedi : 9h-12h

Agence postale

16 rue de la Mairie
35560 MARCILLE RAOUL
02 99 73 68 20

Horaires d'ouverture

Lundi au Samedi : 9h-12h

En cas de fortes chaleurs

Protégez-vous



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens

En ce début 2023, Le conseil municipal lance un certain nombre de projets d'économie sur le fonctionnement de la commune en matière d'énergie, de téléphonie, de support logiciel, de consommables

Dans ce cadre nous étudions pour 2024 le financement du projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie qui devient l'un des plus énergivore de notre immobilier et qui nécessite un remplacement de sa couverture.

Nous étudions actuellement aussi et allons déposer un permis d'aménager sur la zone d'habitat « Les Cormiers » afin de ménager l'avenir de Marcillé et son développement. Cette ambition en cours d'élaboration vous sera présentée ultérieurement avec plus de détail.

Le projet éolien va reprendre tout début juillet par les terrassements complémentaires, les plateformes vont être coulées en matinée entre mi-juillet et mi-août au rythme de 70 transports par éolienne. Pendant cette période, qui risque d'être délicate, un plan de circulation des toupies qui vont arriver de différents endroits sera à disposition en mairie de telle sorte que chacun pourra remonter au secrétariat les écarts entre la prévision et la réalité et me permettre de recadrer les dysfonctionnements. Les étapes suivantes seront la levée des éoliennes en octobre /novembre, suivi des essais en décembre, pour une mise en exploitation en janvier 2024.

Enfin, même si je laisserai dans les semaines à venir le soin aux co-présidents de Marci' Motte faire le bilan de la fête médiévale du 11 juin 2023, je voulais adresser mes félicitations à Christophe, Eloïse, le conseil d'administration, les agriculteurs et détenteurs de moyens de levage qui se reconnaîtront, **l'ensemble des bénévoles** qui ont œuvré tout le week-end et au-delà pour rendre possible cette manifestation d'envergure dans la bonne humeur et nous souder un peu plus.

A très vite pour le même succès avec encore plus de monde.

Bon été, Portez-vous bien

Le Maire, Jean-Claude BOULMER



Le SMICTOM a décidé de reporter la mise en place de la redevance incitative, initialement prévue en juillet, pour janvier 2024.

Les jours de ramassage (mardi pour les ordures ménagères et jeudi pour les bacs/sacs jaunes) restent inchangés jusqu'à la fin de l'année.

Les personnes habitant le bourg et les lotissements doivent utiliser le bac gris pour les ordures ménagères et le bac jaune pour les contenants recyclables. Il est impératif de jeter ces déchets recyclables en vrac dans le bac jaune et de ne plus utiliser les sacs jaunes. Ensuite ces bacs sont à déposer au point de regroupement habituel.

Les personnes habitant hors agglomération doivent stocker le bac gris et le bac jaune jusqu'au démarrage de la redevance incitative (janvier 2024).

Aussi, ils continuent de déposer les ordures ménagères dans les bacs collectifs au point de regroupement habituel et les contenants recyclables sont à mettre dans le sac jaune et à déposer dans l'air grillagé.

La fête médiévale de Marcillé-Raoul a été un franc succès !

Spectacles équestres, combats, marché médiéval et de nombreuses animations plus vivantes les unes que les autres, ont permis aux quelques 2 200 visiteurs de profiter pleinement de leur journée.

Marci'motte remercie chaleureusement tous les bénévoles, sponsors, partenaires, l'Appac Patrimoine et les autres associations, les artisans et producteurs, la mairie de Marcillé-Raoul et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique journée.

Une soirée sera organisée le 7 juillet prochain pour les bénévoles, afin de rendre les costumes préalablement lavés et faire un débriefing de la fête médiévale. Inscrivez vos noms à l'intérieur des costumes si vous souhaitez les réutiliser pour la prochaine fête.

Au plaisir de vous retrouver pour la 4ème édition qui aura lieu en juin 2025.

L'équipe de Marci'motte



Coupon sport : un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnes âgées de 11 à 15 ans (nées entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V). Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros. Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV. Contact pour toute information pratique : Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr ou 02 99 02 34 14

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

« Embellissons notre commune »

Le concours intercommunal des maisons fleuries organisé par la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne n'est pas reconduit.

Les référents des communes de Bazouges la Pérouse, Chauvigné, Marcillé-Raoul, Noyal sous Bazouges, St Rémy du Plain et Val-Couesnon se sont penchés sur le devenir du concours de leur commune respective et ont souhaité le maintenir dans une version simplifiée et modernisée, rebaptisée « Embellissons notre commune »

Ce concours comprend 3 catégories au lieu de 5 (maison avec environnement, pavillon, simple façade et commerce).

Le règlement ainsi qu'une nouvelle grille de notation portant sur cinq critères dont l'aménagement d'ensemble, la qualité du patrimoine, la technique, l'originalité et une mention spéciale « coup de cœur » complète cette procédure.

Le classement est assuré par un jury extérieur qui passera dans notre commune le **vendredi 7 juillet prochain**.

Julie prend le Relais...de la Gravelle

Julie BOSCHER, accompagnée de Claire au service et de Romain en cuisine, a repris le Relais de la Gravelle.

Toute l'équipe vous accueille du lundi au vendredi le midi. Commande de pizzas le vendredi soir. Repas familiaux et associatifs possibles le samedi sur réservation.

Congés annuels du 5 au 28 août 2023.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le Forum des associations 2023 se tiendra le samedi 2 septembre matin dans la salle multi-activités de Tremblay (Val-Couesnon).

Organisé par Couesnon Marches de Bretagne, cet événement ouvert à tous est l'opportunité de s'inscrire à des activités sportives, culturelles ou sociales proposées par les associations du territoire, mais aussi de découvrir les services communautaires.

Subventions allouées aux associations pour 2023

Football club FCMBRN	1200 €
Association Sportive et Culturelle (anciennes activités)	1250 €
Association Sportive et Culturelle (nouvelles activités)	880 €
Association des parents d'élèves Marcillé - St Rémy	1000 €
Association chasse (ACCA)	385 €
Anciens combattants (ACPG-CATM)	265 €
Marci'Motte (année fête médiévale)	1000 €

A vos agendas :

Association des Parents d'élèves Marcillé/St Rémy	Fête des écoles - salle des fêtes de Marcillé-Raoul	Samedi 24 juin
Association sportive et Culturelle	Spectacle de cirque à 19h30 - salle polyvalente	Mercredi 28 juin
Association Chasse Marcillé (ACCA)	Ball-Trap	Samedi 5 et dimanche 6 août
Forum des associations	Salle multi-activités de Tremblay	Samedi 2 septembre